



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2014

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Christophe BÉCHU, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LEFEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Denise CARDINAL, Annick GILLES, MM. Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BONNIER, M. Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, M. Aurélien BOUHALLIER, Mme Liliane FROGET, M. Marc CORNU et Mme Christiane RAULIN.

Absent Excusé : M. Paul GARNIER

Était représentée : Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY qui avait donné procuration à M. Arnaud MOUSSAY conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2014 a été adopté par tous les présents.

Madame Nathalie FARCY a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°28-2014 : Fixation des tarifs des différentes animations 2014 organisées pendant les vacances de la Toussaint par le service jeunesse « Les Châtelets ».

N°29-2014 : Passation d'une convention de prestation de service pour la fourniture de repas scolaires avec la commune de la Pellerine pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2014 moyennant un prix de vente de 3.08 € pour les enfants de maternelle et de 3.58 € pour les enfants de primaire.

N°30-2014 : Passation d'un bail pour la location d'une partie d'un local industriel sis « 20 rue de la petite Vigne » avec M. Dan BUSSON à compter du 15 décembre 2013 sur la base d'un loyer mensuel de 125.50 € révisable.

N°31-2014 : Signature avec la SAFER MAINE OCEAN, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 9 ha 49a 76ca pour une redevance de 1 044 € pour la période de novembre 2012 à octobre 2018.

N°32-2014 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'emballages de gaz avec Air Liquide France Industrie de SAINT PRIEST (69) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2014 et un coût de 730 € TTC.

N°33-2014 : Passation d'un bail pour la location d'un local industriel sis « 20 rue de Saint Denis de Gastines » avec la SARL DECOUP d'Ernée à compter du 6 avril 2014 sur la base d'un loyer mensuel de 960 € HT.

N°34-2014 : Passation d'un contrat de service avec APPLICAM SAS de METZ (57) pour l'hébergement du logiciel « Oxygène Web » dans la nouvelle salle de sports pour une durée de 3 ans à compter du 7 avril 2014 et une redevance mensuelle de 50 € HT.

N°35-2014 : Renouvellement du contrat d'entretien et de service pour les défibrillateurs avec D-FIBRILLATEUR de FEYZIN (69) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2014 et un coût annuel de 580 € HT, révisable.

N°36-2014 : Passation d'un contrat de vérification du système de protection foudre de l'église avec la société GOUGEON de VILLEDÔMER (37) pour l'hébergement du logiciel « Oxygène Web » dans la nouvelle salle de sports pour une durée d'un an et un coût forfaitaire annuel de 157.50 € HT.

N°37-2014 : Passation d'un contrat de téléphonie mobile avec l'entreprise GROUPE TC de CESSON SEVIGNE (35) pour le téléphone portable du service sports pour une durée de 24 mois et un coût mensuel de 4.90 € HT (hors coût de communications).

N°38-2014 : Passation d'un contrat de service avec GEOMEDIA SAS de VITTEL (35) pour la maintenance de la licence COVADIS 2D/3D pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015 et une redevance annuelle de 510.00 € HT.

N°39-2014 : Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec la « compagnie Oh ! » de LA CHAPELLE AU RIBOUL pour une représentation le 4 novembre 2014 à Ernée pour un montant de 531.20 €.

N°40-2014 : Fixation des tarifs des différentes activités organisées les mercredis et samedis par le service jeunesse « les Châtelets » et le foyer de jeunes travailleurs du 22 novembre 2014 au 8 avril 2015.

N°41-2014 : Fixation des tarifs des différentes animations 2014 organisées pendant les vacances de Noël par le service jeunesse « Les Châtelets ».

N°42-2014 : Passation d'un bail pour la location d'une partie de dépendances agricoles sis « Charné » avec M. Roland VANNIER à compter du 1^{er} janvier 2015 sur la base d'un loyer annuel de 500 €.

N°43-2014 : Attribution du marché pour la maintenance de l'éclairage public sur le territoire de la communauté de communes de l'Ernée pour les années 2014 à 2016 à l'entreprise SORAPEL d'Ernée pour un montant de 79 544 € HT.

N°44-2014 : Attribution du marché relatif à la voirie rurale – rechargement sur les CR de la Bruyère, de la Guaumière et de la Tisonnière à l'entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 78 989.50 € HT.

N°45-2014 : Passation d'un contrat de cession artistique avec Monsieur Sébastien PARIS de BEAUPREAU (49) pour une représentation le 17 décembre 2014 à Ernée pour un montant de 680 € TTC.

N°46-2014 : Signature avec M. Didier POUSSSET, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 1 ha 54a 94ca pour une redevance annuelle de 201.42 € pour la période de novembre 2014 à octobre 2015.

N°47-2014 : Signature avec M. Jean-Yves BOUVIER, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 3 ha 71a 92ca pour une redevance annuelle de 483.50 € pour la période de novembre 2014 à octobre 2015.

N°48-2014 : Signature avec M. Christophe BECHU, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 2 ha 03a 60ca pour une redevance annuelle de 264.68 € pour la période de novembre 2014 à octobre 2015.

N°49-2014 : Signature avec l'EARL COULANGE, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 3 ha 01a 47ca pour une redevance annuelle de 391.91 € pour la période de novembre 2014 à octobre 2015.

N°50-2014 : Signature avec Mme Marie-Thérèse PAINCHAUD, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 2 ha 01a 51ca pour une redevance annuelle de 261.96 € pour la période de novembre 2014 à octobre 2015.

N°51-2014 : Signature avec Mme Marie-Madeleine FAUCON, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 7 ha 81a 36ca pour une redevance annuelle de 1 015.77 € pour la période de novembre 2014 à octobre 2015.

N°52-2014 : Signature avec M. Gilbert DUPAS, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 2 ha 46a 85ca pour une redevance annuelle de 320.91 € pour la période de novembre 2014 à octobre 2015.

N°53-2014 : Signature avec M. Christophe QUINTON, d'une convention de mise à disposition des terres agricoles d'une superficie de 4 ha 94a 38ca pour une redevance annuelle de 642.69 € pour la période de novembre 2014 à octobre 2015.

COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

ADOPTION DES STATUTS MODIFICATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE PORTANT ELARGISSEMENT DE SES COMPETENCES

Le Conseil municipal **approuve** à l'unanimité **les nouveaux statuts modificatifs** de la Communauté de Communes de l'Ernée, avec, d'une part, l'ajout du parc d'activités de la Brimonière sur les communes d'Ernée et de Montenay et la suppression de « l'Espace culturel Louis Derbré » et, d'autre part, la création de la compétence « Santé Publique » pour la construction, la réhabilitation, l'entretien d'équipements s'inscrivant dans le cadre d'un projet local de santé (pôle de santé).

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

CESSION TERRAIN ROUTE DE LAVAL PARCELLE AR 376 À M. PIERRE-JEAN RICHER

Monsieur Pierre-Jean RICHER sollicite l'acquisition de la parcelle AR n°376 (113 m²) afin de réaliser un passage permettant d'accéder aux propriétés situées 24 et 26 route de Laval.

Après exposé, le conseil municipal **décide de céder** la parcelle AR n°376 à Monsieur Pierre-Jean Richer au prix de 226 euros, conforme à l'avis des Domaines (frais d'acte et de bornage en sus à la charge de l'acquéreur) et **confie** la rédaction de l'acte notarié à l'Office Notarial PRODHOMME FRITZINGER à Ernée.

CESSION PARCELLE MAYENNE HABITAT LOTISSEMENT DE BELLEVUE

Monsieur Gérard HUARD, adjoint, propose de céder à Mayenne Habitat pour l'euro symbolique une partie de la parcelle AV 155 (73 m²) qui se situe avenue du Général de Gaulle dans le lotissement de Bellevue.

Le conseil municipal **décide de céder** une partie de la parcelle AV 155 à Mayenne Habitat pour l'euro symbolique, **donne son accord** pour que cette cession intervienne sous la forme d'un acte administratif.

RÉTROCESSION DE VOIRIE – LOTISSEMENT CHAMPMELIN

Après avoir recueilli l'accord des co-lotis sur le projet de rétrocession de voirie du lotissement Champmelin, le CIL a demandé le transfert de la voirie, des espaces verts et des réseaux divers dans le domaine public communal.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal **approuve** le transfert dans le domaine public de la voirie, des espaces verts, réseaux divers du lotissement Champmelin et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié (frais d'acte à la charge du CIL).

ZPPAUP – DISPOSITIF D'INTERVENTION ET DE SUIVI-ANIMATION

Le dispositif d'intervention au titre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) avait été reconduit pour la période 2012-2014 pour les opérations de restauration du bâti inscrit à la ZPPAUP avec l'attribution d'aides communales. Il a été élargi en 2014 afin de favoriser la modernisation et la réfection des devantures commerciales. Le suivi-animation de ce dispositif était assuré par un architecte du patrimoine jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil municipal **décide de poursuivre** jusqu'au 31 décembre 2017 les opérations de restauration du bâti inscrit à la ZPPAUP et de modernisation et de réfection des devantures commerciales et **de reconduire** à cet effet les aides communales afférentes. Il **décide également de maintenir la mission de suivi animation** indispensable à la réussite de cette opération et **autorise** Monsieur le Maire à **lancer une nouvelle consultation** pour une période de trois ans (2015 à 2017).

LOGEMENTS ADAPTÉS : LES SÉMONDIÈRES

Par délibération en date du 5 décembre 2013 le Conseil Municipal avait décidé de céder gratuitement à la Communauté de Communes de l'Ernée une partie de la parcelle BM11 (1408 m²) pour la construction de 4 logements adaptés au lieu dit « Les Sémondières ». Cependant la réglementation imposant une cession à l'euro symbolique à la place d'une cession gratuite, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Aussi, le Conseil municipal **décide de rapporter** la délibération en date du 5 décembre 2013, **de céder** une partie de la parcelle BM11(1408 m²) à la Communauté de Communes de l'Ernée pour l'euro symbolique. Il **donne son accord** pour que cette cession intervienne sous la forme d'un acte administratif, **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif et à accomplir l'ensemble des formalités administratives et **nomme** Madame Jacqueline Arcanger comme partie à l'acte.

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – ECONOMIES D'ENERGIE

CONVENTION AVEC LE LYCEE ROCHEFEUILLE POUR LA GESTION DE LA TOURBIERE DES BIZEULS

Le Conseil municipal **décide de passer une convention** d'une durée de 3 ans avec le lycée Rochefeuille afin de mettre à disposition la tourbière du site des Bizeuls compte tenu de sa proximité avec l'établissement et de son intérêt en termes de biodiversité reconnu par le Conseil Supérieur Régional de Protection de la Nature.

GROUPEMENT DE COMMANDES TARIFS ÉLECTRICITÉ - SDEGM

A compter du 1^{er} janvier 2016, les collectivités locales détenant des contrats avec des seuils de puissances souscrites supérieures à 36 KVa seront soumises au code des marchés publics pour conclure un nouveau contrat de fourniture d'électricité. Le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM) propose de mettre en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et d'en être le coordonnateur. Il sera chargé de recenser les besoins et de conduire la consultation d'appel d'offres afin de déterminer un fournisseur d'électricité.

Le Conseil municipal **accepte les termes de la convention** constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture d'électricité et **autorise l'adhésion** de la ville d'Ernée au groupement de commandes ayant pour objet d'identifier un fournisseur d'électricité. Il **autorise également le représentant du coordonnateur à signer** les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville d'Ernée.

SPORTS-LOISIRS

AVENANT N°6 A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGES

Par convention avec le Conseil Général de la Mayenne en date du 26 Septembre 2002, la Commune d'Ernée met à disposition des collèges René CASSIN et St Joseph d'ERNÉE les équipements sportifs de la Commune. En contrepartie, le Conseil Général verse une contribution financière en plusieurs versements.

Afin de simplifier les modalités de versement, le Conseil municipal **approuve** les termes de l'**avenant n°6** à la convention initiale proposant d'effectuer un seul versement en fin d'année scolaire.

CONVENTION COUPON SPORT AVEC L'ANCV POUR LE SERVICE JEUNESSE

Le Conseil municipal **décide d'adhérer** à la convention prestataire coupon sport ANCV pour une durée de 5 ans, avec une poursuite par tacite reconduction, afin d'accepter les coupons sport comme moyen de paiement pour les activités du service jeunesse.

CONVENTION CHEQUE CULTURE AVEC REV&SENS POUR LE SERVICE JEUNESSE

Le Conseil municipal **décide d'adhérer** à la convention d'affiliation au dispositif chèque culture avec la société REV&SENS pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, afin d'accepter les chèques culture comme moyen de paiement pour les activités du service jeunesse.

EDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS REVISION ANNUELLE DES LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2015

Au vu des critères d'indexation de l'INSEE (+ 0.47%), le Conseil municipal **fixe les tarifs** Foyer des Jeunes Travailleurs à compter du 1er Janvier 2015 comme suit :

* Type 1 bis de : **359,12 €**

* Chambre de : **264,08 €**

Ces tarifs s'entendent toutes charges comprises hors redevance des ordures ménagères en sus qui, sous réserve de la décision de la communauté de communes, s'élèvera mensuellement à :

* pour une Chambre : **6,75 €**

* pour un Studio : **9,45 €**

OPERATION « ARGENT DE POCHE » BILAN 2014 ET RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR 2015

Sur proposition de la commission « Enfance Jeunesse Culture », le Conseil municipal **décide de reconduire** le dispositif « argent de poche » pour les jeunes de 16 et 17 ans, pendant les vacances scolaires 2015.

En 2014, 32 jeunes ont participé à ce dispositif pour effectuer des travaux de peinture, d'entretien des massifs de fleurs, de participation aux festivités locales...

CINEMA « LE MAJESTIC » - TARIFS ET PARTENARIATS 2015 AVENANT N° 19 A LA CONVENTION DE CONCESSION

Après avoir pris connaissance du bilan définitif d'exploitation 2013 montrant que les entrées cinéma ont du mal à progresser et avoisinent les 10 000 entrées /an et du bilan provisoire 2014 qui confirme cette tendance.

Au vu du bilan de gestion 2013 présenté par le gérant, le Conseil municipal **approuve** à l'unanimité l'**avenant n° 19** à la convention de concession à intervenir avec Monsieur BARBÉ pour l'année 2015 aux conditions principales suivantes :

* tarif public normal : 5,80 € avec possibilité de s'abonner (carte fidélité à disposition à la médiathèque au prix de 42 € - 10 entrées + 1 gratuite d'une durée de validité de 8 mois).

* tarifs ciné-jeunes jusqu'à 17 ans : 4,20 € l'entrée

* séances à 14H30 : 3,80 €

* séances ciné bleu : 3,80 €

* contribution annuelle communale aux frais de gérance : 8 000 €

SERVICE JEUNESSE
REMUNERATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil décide d'actualiser la rémunération des animateurs saisonniers comme suit à partir du 1^{er} Janvier 2015 :

- * Animations sur site : forfait journalier
 - poste d'animateur diplômé 45.95 €
 - poste d'animateur stagiaire 40.22 €
 - poste de sous-directeur 50.34 €
- * Forfait ½ journée (matin ou après-midi) 50 % du forfait journalier

- * Animations et encadrement des camps « transplantés » : Rémunération complémentaire forfaitaire par nuitée
 - poste de d'animateur diplômé ou stagiaire : 18.83 €
 - poste de sous-directeur 21.61 €

Etant précisé que ces animateurs bénéficient par ailleurs de la gratuité des repas.

GESTION DE PERSONNEL

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Un agent de la Commune d'ERNÉE est mis à disposition de la Communauté de Communes de l'Ernée à raison de 14 h 30 par semaine pour effectuer le ménage des locaux. La convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2013, le Conseil municipal **accepte de renouveler** la mise à disposition partielle de personnel à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 2 ans.

Un agent du SIAEP de la Région d'ERNÉE était mis à disposition de la Commune d'ERNÉE pour piloter la démarche éco-responsable initiée en 2009. Afin de poursuivre la mise en place d'actions environnementales sur la Commune, le Conseil municipal **accepte de renouveler** cette convention sur la base de 3 h par semaine pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS

Le Conseil municipal **décide de modifier**, avec effet au 1^{er} janvier 2015, le régime indemnitaire initialement fixé par délibération en date du 21 avril 2011 comme suit :

- le taux appliqué à la prime de fonctions et de résultats (PFR) – part fonctions attribuée aux attachés exerçant les responsabilités de chefs de service ayant atteint au minimum six années d'ancienneté dans la collectivité est porté **de 2 à 4**.

AFFAIRES FINANCIÈRES

BUDGET GÉNÉRAL 2014 **ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°4-2014**

Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 4**. Les besoins nouveaux en fonctionnement et concernent principalement une opération d'ordre qui s'équilibre en dépenses et recettes.

En investissement, le montant en besoins nouveaux s'élève à 204 968.45 € ayant essentiellement pour objet des opérations d'ordre et le financement des opérations suivantes : étude accessibilité sur les logements communaux, achat d'un véhicule utilitaire, travaux sur les logements communaux et le local rangement de la salle Constant Martin. Ces dépenses sont équilibrées par une diminution des dépenses sur les travaux d'accessibilité de la mairie.

NOUVELLE SALLE DE SPORT & DOJO **ADOPTION D'UNE CADENCE D'AMORTISSEMENT**

L'opération « nouvelle salle de sport et dojo » étant en cours de solde comptable, le Conseil municipal **fixe la durée d'amortissement de cet équipement à 30 ans à compter de l'exercice 2015**.

ADOPTION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2015

Sur proposition des commissions concernées, le Conseil municipal **décide de limiter** la hausse des services communaux à compter du 1^{er} janvier 2015 à une simple actualisation indexée sur l'inflation estimée à 0,3 % sur l'année.

En revanche, pour tenir compte de l'évolution des charges, le Conseil Municipal **décide d'appliquer une augmentation** de 2% sur les locations de salles et sur les droits d'usage de l'aire d'accueil des gens du voyage (à l'exception du dépôt de garantie)

Par ailleurs, sur avis de la commission « marché », le Conseil municipal **décide de ne pas augmenter** les droits de place des commerçants non sédentaires abonnés du marché ainsi que les redevances de déballage et terrasses des commerçants.

Enfin compte tenu de leur faible montant, le Conseil Municipal **décide de maintenir les tarifs** des locations des jardins familiaux, les pesées du pont-basculé de la Mission ainsi que les locations de divers matériels.

BUDGET GENERAL

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Niort, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité d'admettre en non valeur** une dette de cantine – garderie de décembre 2011 à juin 2012 pour un montant total de 68.37 €.

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Laval, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité d'admettre en non valeur** une dette de cantine – garderie de juin 2010 à novembre 2012 pour un montant total de 356.08 €.

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance

Nathalie FARCY

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.



Le Maire

Gérard LEMONNIER